



2024

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Réfléchis bien avant de jeter !



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Taxes

Taxe de base annuelle : CHF 60.00
par habitant dès l'année de ses 18 ans

Containers enterrés pour ordures ménagères

- sac 35 l ou 2 sacs 17 l : **CHF 2.30/ouverture**
- sac 110 l : **CHF 6.00/ouverture**
(trois emplacements en vieille-ville)

Compacteurs pour ordures ménagères

- au poids : **CHF 0.40/kg**

Déchets encombrants : CHF 0.30/kg

Déchets compostables non ménagers :

CHF 0.10/kg
(branches, gazon, feuilles mortes)

Déchets spéciaux des ménages

(peintures, solvants, colles, phytosanitaires, etc.)

Collecte gratuite 2 fois par an, détails en page suivante. Payants à la **déchetterie principale** : **CHF 2.50/kg**

Containers et compacteurs

La carte à prépaiement permet d'ouvrir les containers enterrés, d'utiliser les compacteurs et d'accéder à la déchetterie principale.

La carte **se recharge** à l'automate à l'entrée de l'Administration communale d'Estavayer ou à la déchetterie principale.

Lors de sa **perte**, merci de **l'annoncer sans délai à l'Administration**. Elle sera bloquée, une nouvelle carte sera établie et le crédit transféré. Une caution de CHF 20.- sera encaissée pour la nouvelle carte.

Financement du recyclage

- A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage** comprise dans le prix d'achat et couvrant les frais de leur recyclage (bouteilles de boissons en PET, piles, appareils électrique et électronique, verre, sources lumineuses, etc.).
- La **taxe déchets annuelle** que je paie à la Commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation et des infrastructures de la déchetterie principale et des écopoints.

Contact et infos

Administration communale

Rue de l'Hôtel de Ville 11
Case postale 623
1470 Estavayer-le-Lac
026 664 80 00
commune@estavayer.ch
www.estavayer.ch

Déchetterie principale

Récupération RG SA
La Guérite 31
1541 Sévaz
026 663 95 95 / info@recuperation.ch
www.recuperation.ch

Pour les horaires et les déchets récupérés à la déchetterie principale, merci de vous référer à son règlement.

Ecopoints

Dans les villages de **Bussy, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens** se trouvent des écopoints qui sont desservis par des compacteurs disponibles 7/7.

Pour les horaires et les déchets récupérés aux écopoints, merci de vous référer aux pages suivantes ou sur www.memodechets.ch.

Sanctions pénales

Selon article 32 du règlement de la Commune d'Estavayer relatif à la gestion des déchets. Scannez le code QR pour le consulter.



Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.



Marche à suivre pour containers enterrés

La déchetterie principale et les écopoints sont accessibles à toutes les habitantes et à tous les habitants de la Commune d'Estavayer.

La carte à prépaiement donne l'accès à la déchetterie principale et elle peut être demandée, pour contrôle, dans les écopoints par les surveillant-e-s. Elle permet également l'ouverture des containers enterrés et des compacteurs.

La carte **se recharge** soit à l'automate de la déchetterie principale, soit à celui situé sous le porche de l'Administration communale.
Besoin d'une carte ? Adressez-vous à l'Administration (caution de CHF 20.-).

Couches-culottes

Les couches-culottes vont dans les ordures ménagères. La Commune crédite pour chaque enfant, dès la naissance jusqu'à l'année de ses 3 ans, CHF 100.00 par année pour leur élimination.

Pour les personnes ayant des problèmes d'incontinence, un montant de CHF 100.00 est également crédité, par année, sur présentation d'un certificat médical.

Déchets carnés

L'élimination des dépouilles et sous-produits animaux sont à amener au Centre de collecte de sous-produits animaux, route de Grandcour 86, 1530 Payerne.
www.ccsppayerne.ch.

Benne pour déchets compostables non ménagers

(déchets de jardin, gazon, feuilles mortes, taille de haies, d'arbustes. Longueur max. 1,50 m, diamètre max. 8 cm).
Une benne peut être louée au prix de CHF 65.00/jour + CHF 175.00 pour les frais de transport. Ajouter la taxe de CHF 0.10/kg pour leur élimination en déchetterie principale.

Poubelles publiques

Il est strictement **interdit** de déposer des déchets provenant des ménages dans les poubelles du domaine public.

Le **règlement communal relatif à la gestion des déchets** ainsi que son règlement d'exécution sont disponibles sous la rubrique « Règlements & Tarifs » de la page Administration sur le site www.estavayer.ch.



Lumière verte =
En service

Lumière orange =
Attention crédit minimum

Lumière rouge =
Accès refusé ou montant
insuffisant ou container fermé

Pour une utilisation optimale des containers enterrés :

1. **Poser la carte sur le lecteur**
2. **Ouvrir immédiatement après le « clac »** (lumière verte allumée) sous risque de bloquer l'ouverture
3. **Mettre le sac correctement dans le tambour**
4. **Fermer le couvercle jusqu'à l'arrêt**

Cette opération permet :

- ✓ au container de ne pas se mettre en erreur (LED rouge)
- ✓ de ne pas bloquer l'ouverture
- ✓ de rendre l'accès possible pour l'utilisateur suivant
- ✓ que la carte déchets ne soit pas débitée sans ouverture
- ✓ d'éviter le déplacement d'un employé communal pour dépannage

Les pannes sont à signaler à domainepublic@estavayer.ch ou au 026 664 80 50, en mentionnant le numéro affiché et le nom du container.

Le **dépôt de sacs à ordures ou d'autres sacs devant les containers enterrés ou les compacteurs est INTERDIT** ; même en cas de panne.

Le bon réflexe est de reprendre le sac et/ou de vous rendre à un autre endroit.

Écopoints : Quels déchets et où ?

	Bussy	Murist	Rueyes-les-Prés	Vernay	Vuissens
Ordures ménagères (taxe au poids)	✓	✓	✓	✓	✓
Verre	✓	✓	✓	✓	✓
Fer blanc/aluminium	✓	✓	✓	✓	✓
Papier/carton	✓	✓	✓	✓	✓
Flacons en plastique avec bouchon	✓	✓	✓	✓	✓
Berlingots, briques à boissons	✓	✓	✓	✓	✓
PET	✗	✓	✓	✓	✓
Capsules de café alu	✗	✓	✓	✓	✓
Habits, textiles	✗	✗	✓	✓	✓

Les déchets mentionnés d'une ✗ et ceux non mentionnés, ci-dessus, sont à déposer à la déchetterie principale.

**N'abandonnez jamais les déchets dans la nature !
Ils prennent de nombreuses années à se dégrader.**

Horaires déchetterie principale

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
07h00 - 12h00 13h15 - 17h30	13h15 - 19h30	07h00 - 12h00 13h15 - 17h30	07h00 - 12h00 13h15 - 19h30	07h00 - 12h00 13h15 - 17h00	09h00 - 16h00

Dernier accès à la déchetterie 15 minutes avant l'heure de fermeture.

La déchetterie est fermée les jours fériés officiels. Les veilles de fêtes, fermeture une heure plus tôt.

Horaires écopoints

	Mardi	Mercredi	Judi	Samedi
Bussy		19h00 - 20h00		10h00 - 11h00
Murist		18h00 - 19h00		09h00 - 11h00
Rueyes-les-Prés		18h00 - 19h00		09h30 - 11h30
Vernay		18h00 - 19h30		09h00 - 11h30
Vuissens	09h00 - 19h00		09h00 - 19h00	09h00 - 16h00

Les écopoints sont fermés les jours fériés officiels ainsi que les lundis et vendredis.

Les écopoints sont desservis par des compacteurs disponibles 7/7.

Containers enterrés

A différents endroits à **Estavayer-le-Lac, Font, La Younaise, Montbrelloz** et **Morens** se trouvent des containers enterrés disponibles 7/7.

Retrouvez les emplacements de tous les points de collecte sur
www.memodechets.ch





Comment bien trier ?



Ordures ménagères payants
Conteneur enterré
sac 35 l ou 2 sacs 17 l : CHF 2.30/ouverture
sac 110 l : CHF 6.00/ouverture
Compacteur : **au poids : CHF 0.40/kg**



Déchets encombrants combustibles payants
Récupération à la déchetterie principale.
Au poids : **CHF 0.30/kg.**



Gazon payants
Récupération à la déchetterie principale.
Au poids : **CHF 0.10/kg.**



Déchets de jardin payants
Récupération à la déchetterie principale.
Au poids : **CHF 0.10/kg.**



Déchets spéciaux des ménages
Collecte gratuite 2x/an, voir dans ces pages.
Aux points de vente également.
Payant à la déchetterie principale.
Au poids : **CHF 2.50/kg.**



Déchets compostables ménagers
Récupération à la déchetterie principale.



Papier
Récupération séparée à la déchetterie principale.
Récupération aux écopoints (benne papier/carton).



Carton propre
Récupération séparée à la déchetterie principale.
Récupération aux écopoints (benne papier/carton).



PET
Récupération à la déchetterie principale, dans les points de vente et aux écopoints, sauf à Bussy.



Autres déchets plastiques
Plastique dur (PE-PP), récupération à la déchetterie principale.
Les autres plastiques vont dans les ordures ménagères.



Flacons en plastique avec bouchon
Récupération à la déchetterie principale, aux écopoints et dans certains points de vente.



Verre
Récupération à la déchetterie principale et aux écopoints.



Aluminium et boîtes de conserve
Récupération à la déchetterie principale et aux écopoints.



Berlingots / Briques à boissons
Récupération à la déchetterie principale et aux écopoints.



Capsules en alu
Récupération à la déchetterie principale et aux écopoints, sauf à Bussy.



Piles et accumulateurs
Récupération à la déchetterie principale et dans les points de vente.



Tubes lumineux (néon) / LED
Récupération à la déchetterie principale et dans les points de vente.



Vaisselle (porcelaine)
Récupération à la déchetterie principale.



Verre plat
Récupération à la déchetterie principale.



Ferraille (objets métalliques)
Récupération à la déchetterie principale.



Textiles et chaussures
Récupération à la déchetterie principale et aux écopoints, sauf à Bussy et Murist.
Pensez également aux magasins de seconde main.



Huiles végétales (alimentaires)
Récupération à la déchetterie principale.



Huiles minérales
Récupération à la déchetterie principale.



Appareils électriques et électroniques
Récupération à la déchetterie principale et dans les points de vente.

Les types de déchets



Électrique et électronique froid
Récupération à la déchetterie principale et dans les points de vente.



Cartouches d'encre pour imprimantes et toner d'impression
Récupération à la déchetterie principale.



CD
CD et DVD
Récupération à la déchetterie principale.



Bois
Bois propre non traité.
Récupération à la déchetterie principale.



Couche-culotte
A mettre dans les sacs à ordures ménagères
Soutien communal : voir dans ces pages



Déchetterie
Pour tous les autres déchets, merci de vous référer à la page de la Commune d'Estavayer sur www.memodechets.ch.

Que mettre ou ne pas mettre dans le sac ?



Ordures ménagères incinérables uniquement

Selon la législation en vigueur, les déchets recyclables collectés séparément sont à acheminer en déchetterie.



Dans le sac, pas de déchets collectés séparément en déchetterie

Verre, bouteilles de boisson PET, fer blanc/alu, papier/carton propre, inertes, métaux, piles/batteries, déchets spéciaux, etc.

Consigne d'utilisation des containers enterrés

La majorité des problèmes est due à une mauvaise utilisation par les usagers !



Utilisation de sacs à ordures 35 l ou 17 l avec le label OKS

Les sacs OKS sont résistants et ne risquent pas de se déchirer lors du dépôt dans le container ou de la vidange.



Pas de sacs destinés à d'autres usages que les ordures

Risque de se déchirer, encrassement du container, favorisent les mauvaises odeurs. Pas de sacs en papier, pas de sacs en plastique fin, pas de vrac.



Sac fermé et attaché correctement

Les déchets ne doivent pas pouvoir sortir du sac et se répandre dans le container.



Les déchets ne doivent pas pouvoir sortir du sac

Blocage, encrassement du container, favorise les mauvaises odeurs et la prolifération d'insectes ! Engendre des coûts importants de nettoyage et entretien.



Dans un container 35 l, uniquement :

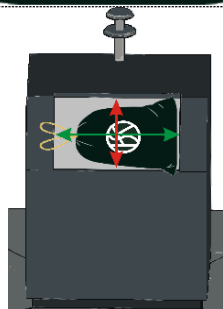
1 sac de 35 l ou 2 sacs de 17 l.

Utilisation obligatoire de sacs à ordures, pas de déchets sans sac !



Interdiction formelle de déposer des sacs de plus grande contenance !

Risque important de blocage du tambour. Tout contrevenant sera dénoncé et risque d'être amendé.



Déposer le sac à l'horizontale

Evite les blocages du tambour.

A l'ouverture, si le tambour résiste, **NE PAS FORCER**



Le sac doit être rempli de façon raisonnable

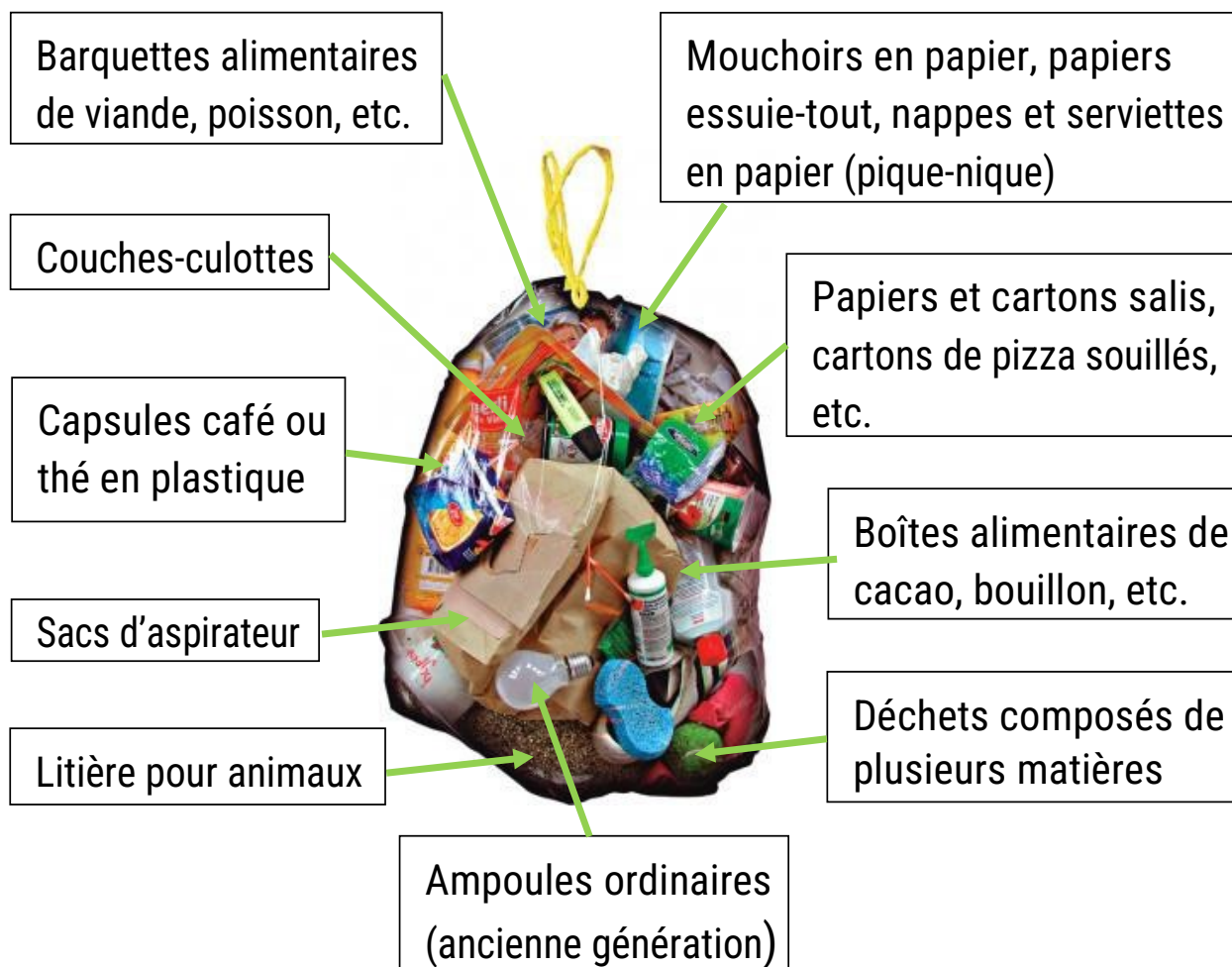
Le tambour doit pouvoir se fermer facilement.

NE PAS FERMER AVEC FORCE !

En cas de débit sans dépôt, passer dès le lendemain à l'Administration communale pour remboursement.

Le non-respect des consignes peut entraîner une dénonciation et amende.

Dans mon sac à ordures, je collecte...



Dans mon sac à ordures, je ne jette pas ce qui est récolté à la déchetterie principale et aux écopoints

Je dépose mon sac à ordures fermé et attaché, dans un container enterré ou un compacteur

Reprise gratuite des déchets spéciaux deux fois par année

Samedi 8 juin 2024 et samedi 9 novembre 2024

de 9h30 à 11h30

Service des eaux et du domaine public

Route de Lully 64, 1470 Lully



Le tri et la récupération des déchets permettent à chaque citoyenne et citoyen de prendre soin de l'environnement.